



Education : les élus locaux interpellent Pap Ndiaye

Ma Gazette

Sélectionnez vos thèmes et créez votre newsletter personnalisée

- Cantine scolaire
- Dialogue social
- Ecole rurale
- Education
- Education populaire
- Energie - air - climat
- Etat et collectivités locales
- Tous les thèmes

« Un ministre posé, à l'écoute de ses interlocuteurs, qui prend note des remontées de terrain » : les représentants des sept associations d'élus locaux reçues jeudi 15 décembre 2022 par le ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, sont unanimes pour saluer la bonne tenue de l'instance de dialogue mise en place en septembre, dont c'était la deuxième séance.

« On est vraiment passé du tout au tout », résume la coprésidente de la commission Éducation de l'Association des maires de France (AMF) et maire de Périgueux (Dordogne) Delphine Labails. En référence aux relations tendues, parfois à l'extrême, avec le détenteur du portefeuille sous le précédent quinquennat, Jean-Michel Blanquer. Un climat propice, donc, à aborder des thèmes sur lesquels les collectivités avaient de nombreuses questions à poser à l'État, et des revendications à faire valoir.

« **Informers les familles** »

Le sujet le plus brûlant n'était pas, explicitement, à l'ordre du jour. Mais la perspective de coupures d'électricité en janvier a, comme c'était prévisible, largement occupé le chapitre consacré à la sobriété énergétique. Chacun faisant part de ses préoccupations. Être prévenu de la fermeture d'une école la veille à 17 heures « est un délai trop court pour informer les familles », a soutenu Delphine Labails. En demandant à ce qu'il soit avancé à midi. A minima à 16 heures « afin de pouvoir mettre des agents devant les portes des écoles, à charge pour eux de prévenir les personnes venues récupérer les enfants », a proposé le représentant de Villes de France et maire de Douai (Nord) Frédéric Chéreau. Les deux élus avançant une moindre disponibilité d'outils numériques dans le primaire, par rapport au second degré, pour communiquer avec les parents d'élèves. Tandis que départements et régions ont mis en avant la problématique du transport scolaire.

« **Partenariat** »

En cas de délestage visant tel collège, « on nous invite à rapatrier les élèves vers l'établissement le plus proche, encore faut-il en avoir la capacité en termes de transport », s'étonne la présidente de l'Assemblée des départements de France (ADF), Marie-Pierre Mouton, qui dirige celui de la Drôme.

« On ne modifie en effet pas un circuit scolaire aussi facilement que cela », appuie Delphine Labails, par ailleurs conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine. Autre point noir, « l'injonction qui nous est formulée de maintenir à tout prix les services de restauration scolaire, ce qu'on ne sait pas faire sans électricité, sauf à prévoir un repas froid... mais il nous faut alors disposer d'un temps raisonnable pour le mettre en place », poursuit-elle.



Le représentant de l'Association des maires ruraux de France (AMRF) et maire de Lavoncourt (Haute-Saône) Jean-Paul Carteret a, lui, « redit la nécessité d'un partenariat avec les élus locaux ». En Insistant sur les conséquences d'une fermeture d'école, « car ça désorganise jusqu'à la vie économique quand les parents doivent rester chez eux ».

« **On souffle le chaud et le froid** »

Tous se disent « compréhensifs » sur les raisons invoquées par le ministère pour fermer une école en cas de coupure d'électricité susceptible d'empêcher l'activation du système de sécurité incendie (SSI). Tous affichent néanmoins leur perplexité devant des « éléments de langage qui ont changé : on parle maintenant de délestages hypothétiques, il faut manifestement dédramatiser », observe le référent Education de l'Association des petites villes de France (APVF) et maire de Trilport (Seine-et-Marne) Jean-Michel Morer.

« Entre les premières déclarations de ministres puis les propos du président de la République et aussi le discours des exploitants, on souffle le chaud et le froid, lâche Marie-Pierre Mouton. J'ai le sentiment qu'on n'est pas hyper prêts. »

Jean-Michel Morer est quand même « serein, tout en comprenant l'inquiétude des familles, à qui des messages anxigènes ont été envoyés : les élus locaux ont géré le Covid et c'était bien plus problématique que la situation "hypothétique" à venir. On a peut-être fait beaucoup de bruit pour rien. »

« **Portion congrue** »

Autre sujet au menu de la réunion, le Conseil départemental de l'Education nationale (CDEN). « Une instance dont le ministre a reconnu lui-même qu'elle était "dépassée" », confie Marie-Pierre Mouton. L'État donc à l'unisson de ses interlocuteurs, tous réclamant la « réinvention d'un lieu aujourd'hui avant tout d'échanges entre le DASEN et les représentants du personnel, le temps dévolu à la concertation avec les collectivités étant réduit à la portion congrue », regrette Delphine Labails.

« On a là une structure de communication de ce qui a été décidé sans nous, qui apprenons parfois la veille dans le journal ce qui va nous être annoncé, déplore Jean-Paul Carteret. Or, quand une classe ferme, ce sont des familles qui déménagent, une école, c'est de l'aménagement du territoire. »

« Il faut revoir ces lieux de dialogue, qui doivent dépasser le cadre du seul scolaire et intégrer le péri et l'extrascolaire », a exposé Frédéric Chéreau, en réclamant à Pap Ndiaye une réflexion sur la carte de l'éducation prioritaire. Représentant de France urbaine et adjoint au maire de Marseille (Bouches-du-Rhône), Pierre Huguet se félicite de la mise sur pied d'un groupe de travail au premier semestre 2023, qui pourra notamment aborder la question des conseils d'école, et plus généralement, du fonctionnement de la démocratie scolaire.

« **On progresse** »

Pomme de discorde entre l'Éducation nationale et les collectivités, la prise en charge de la rémunération des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) pendant la pause méridienne a fait l'objet d'échanges aux airs de déjà-vu entre les deux parties. Même si les élus locaux apprécient une « avancée significative » de la part du ministre, lorsque celui-ci a proposé lors du congrès des maires, en novembre 2022, une avance de trésorerie, remboursable donc, que l'État consentirait aux communes via un conventionnement.

« On progresse », se réjouit Jean-Michel Morer, qui réclame toutefois un système dérogatoire pour le dispositif spécifique que sont les classes ULIS, le temps de midi étant alors à considérer comme scolaire.

Delphine Labails souhaite, elle, impliquer les caisses d'allocations familiales (CAF) dans le financement des AESH, notamment à travers leurs programmes visant à favoriser



l'inclusion des enfants.

« **Bonne volonté** »

« Partagée entre l'État et les collectivités, la compétence éducation a vocation à être l'objet de concertation et de coordination, en cela, ce cadre d'une instance de dialogue est très utile », approuve Pierre Huguet.

« Pap Ndiaye nous témoigne de sa bonne volonté, mais il ne semble pas avoir l'oreille attentive de la Première ministre, de Bercy voire de l'Elysée, et on ne sent pas encore des politiques publiques s'enclencher : on va encore attendre », s'impatiente de son côté Delphine Labails.

